

Comité Technique Ministérielle du 28 juin 2016

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Le succès incontestable de manifestation du 14 juin a montré que la mobilisation contre la loi travail est plus forte que jamais. Le refus de voir pulvérisées les protections qu'ont gagnées les salarié-e-s grâce à leurs luttes et aux conquêtes politiques de la gauche continue d'être largement majoritaire dans une opinion publique acquise au soutien de ce mouvement. Ces mobilisations, les manifestations, les grèves et formes d'actions diverses utilisées par les salarié-e-s et les citoyen-ne-s, à l'appel d'un front syndical qui s'élargit et des organisations de jeunesse, sont totalement légitimes. Elles sont empreintes de la responsabilité, du refus de la violence et des provocations.

Ce jour et pour la onzième fois, la CGT et 6 organisations de salariés et de jeunesse sont une nouvelle fois dans l'action pour le retrait de la loi travail que vous et vos amis du gouvernement ainsi que certains partenaires sociaux continuent envers et contre tous de vouloir imposer.

2 tiers des français rejettent votre loi travail, loi aussi rejeté par un grand nombre de député de votre majorité, ce qui vous oblige à utiliser la voix du 49-3, signe de fébrilité, et d'une conception bien particulière de la démocratie.

Face à ces mobilisations, qu'avons-nous : un Premier Ministre colérique, obtus et autoritaire conforté par un Président de la république à l'avenir incertain, le tout soutenu par les membres du gouvernement uniquement par besoin ou par ambition, alors que nos organisations demandent depuis des mois l'ouverture du dialogue.

Cette attitude autoritaire et antidémocratique consistant à bâillonner toute opposition, bien entretenue par les médias, conduit à des actes de violences et de haine. Notre organisation en a été la cible ce week-end.

La CGT, n'entend pas se laisser intimider par ces casseurs qui sont là pour détourner le fond de la mobilisation et au bout du compte, faire le jeu du pouvoir.

Nous vous demandons une nouvelle fois de prendre en compte les aspirations des salariés en suspendant le débat parlementaire.

Encore une fois, comme demandé par les organisations syndicales en lutte, il est urgent que le chef de l'Etat les reçoive.

Cette loi travail qui au final, si elle venait à être appliquée impacterait bien évidemment tous les salariés quels que soient leur statut, a fait émerger de nombreuses revendications y compris dans notre ministère.

Pour preuve, ce jour les salariés du MINDEF sont aussi dans l'action à l'appel de la CGT pour porter ces revendications lors de ce CTM.

Parmi ces revendications, il y a les conditions salariales. 6 de blocage de salaires dont 4 à votre passif Monsieur le Ministre, Quelle reconnaissance pour vos personnels ! Et toujours rien à l'ordre du jour de ce CTM concernant nos salaires.

Pour les fonctionnaires, la faiblesse des revalorisations du point d'indice est une véritable provocation. 1.2% sur deux ans alors que l'inflation prévue pour 2016 est de 1%.

Concernant le régime indemnitaire pour les fonctionnaires, véritable usine à gaz crée en 2014 et qui remplace la prime de Fonctions et de Résultats instituée en 2008, reste une mauvaise réponse à la revalorisation des salaires dans la fonction publique.

La rémunération du fonctionnaire, c'est avant tout le traitement indiciaire. C'est donc la valeur du point d'indice qu'il faut revaloriser par rapport aux pertes subies lors de son gel.

Pour les agents contractuels : RIEN. Fort logiquement nous réitérons la revalorisation de leurs salaires.

Pour les personnels à statut d'ouvriers de l'Etat : RIEN. Fort logiquement nous réitérons notre exigence du rétablissement immédiat des bordereaux trimestriels avec le rattrapage des sommes dues, ainsi que la suppression des abattements de zones.

Lors du dernier CTM, le SGA nous avait fait savoir que des discussions avaient lieu avec la Fonction Publique et qu'il espérait que le dossier aboutirait d'ici fin Juin ! Nous sommes à deux jours de l'échéance et prenons en compte vos propos.

Concernant le statut des OE, nous le réaffirmons ici, si des débats doivent avoir lieu sur le statut des Ouvriers de l'Etat, c'est uniquement pour améliorer les décrets existants, et uniquement avec le ministère de la Défense.

Aussi nous condamnons l'attitude méprisante envers la CGT d'un membre du cabinet de la fonction publique qui rapporte des propos mensongers à notre égard sur les ouvriers de l'Etat.

C'est une occasion pour la CGT de vous rappeler notre attachement à ce statut.

Depuis des années, la cours des comptes et les gouvernements successifs s'acharnent sur ce statut soi-disant trop avantageux.

Nous vous mettons en garde sur les objectifs qui pourraient être les vôtres d'en terminer avec ce statut ou le vider son contenu comme JM Ayrault s'était engagé à le faire en son temps.

Si tel était le cas, la CGT avec les salariés s'opposerait fermement à une telle attaque, comme elle s'oppose à tout marchandage ou bricolage faisant office de compensation. Ceux qui entreraient dans un tel jeu participeraient au massacre de nos acquis et devraient rendre des comptes aux personnels.

Concernant les recrutements, vous êtes en plein travaux sur le PLF 2017.

Même si des recrutements ont eu lieu en 2016, nous sommes loin des besoins nécessaires pour remplir nos missions.

Nous sommes dans certains corps à 1 remplacement pour 5 départs.

Pour faire « tourner la machine Défense », nous avons besoin d'embauches massives statutaires et non de Contractuel à Durée Déterminée ou pas comme cela se fait de plus en plus en lieu et place de Fonctionnaires.

Nous avons besoins d'embaucher tous les apprentis et étudiants en formation par alternance dans nos établissements. Les former c'est bien, les offrir à la concurrence au terme de leurs cursus scolaires est un non-sens.

Il est urgent que Bercy arrête sa gestion à la calculette et prenne réellement conscience que les missions remplies par les personnels civils au ministère de la défense sont spécifiques et nécessaires pour assurer la sécurité de notre pays, des citoyens et des biens.

Monsieur le Ministre, concernant l'ordre du jour, il est évident qu'une nouvelle fois il ne nous convient pas. Pour autant, la CGT, comme à son habitude, prendra toutes ses responsabilités.

Vous évitez d'aborder les questions et revendications des salariés portées par les organisations syndicales, mais devant votre insistance à être présent à ce CTM, gageons que votre présence soit porteuse d'annonces positives pour les personnels, même si l'expérience récente ne nous engage pas à l'optimisme. C'est ce que vous venez de faire. Concernant votre annonce sur les OE, nous attendons de voir mais vos propos sont loin d'être rassurants. Recrutement sur le seul périmètre du MCO, casse des bordereaux trimestriels et modification du mode de recrutement.

Monsieur le Ministre, l'ordre du jour d'une instance telle qu'un CTM ne doit pas seulement être une succession de présentation de textes et de communications diverses, mais qu'il soit consacré aussi aux revendications des salariés, c'est ainsi que les accords de Bercy ont été conçus et c'est pour cela que la CGT les a signés.

Merci pour votre écoute.

Paris, le 28 juin 2016